

N° CG/2012/55 - **Aéroport de Strasbourg-Entzheim - 1111**

**Participation du Département du Bas-Rhin au plan de relance  
du trafic de l'Aéroport de Strasbourg-Entzheim - Convention  
de financement de la baisse de la taxe d'aéroport**

**Projet de délibération modifié**

*(la modification par rapport à la version initiale apparaît en gras)*

Sur proposition de la commission de l'économie, de l'emploi et du tourisme, et en accord avec la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général :

- décide d'attribuer une subvention forfaitaire d'un montant de 425 000 € **TTC** à la Société d'exploitation aéroportuaire de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim, pour la période d'amorçage du dispositif de baisse de la taxe d'aéroport, à compter du 1<sup>er</sup> août 2012 jusqu'au 31 mai 2013
- approuve la convention de financement afférente annexée à la présente délibération et autorise le Président du Conseil Général à signer ladite convention.